

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE HAM-SUD**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le **4^e** jour du mois **de juillet** de l'an **2023**, à **19 h 30**, au bureau municipal, situé au 9, chemin Gosford Sud à Ham-Sud, à laquelle sont présents :

Présences : M. Serge Bernier, maire
Mme Marilène Poirier, conseillère
M. Simon Larrivée, conseiller
M. Antonin Boulet, conseiller
M. Luc St-Laurent, conseiller
Mme Diane Audit-Goddard, conseillère

Absence : M. William Darveau-Vaillancourt, conseiller

Est également présent : Etienne Bélisle, directeur général et secrétaire-trésorier.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Serge Bernier, maire, constate le quorum à **19 h 30** et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. M. Étienne Bélisle, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

20230704-01

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

***Il est proposé par Diane Audit-Goddard
Et unanimement résolu***

QUE l'ordre du jour déposé par la directeur général et secrétaire-trésorier soit adopté en laissant le point « varia » ouvert et en ajoutant le point suivant :

3.11 Amendement aux procès-verbaux des séances du 6 février 2023 et du 6 mars 2023.

10.2 Bonus – employés de voirie hiver 2023-2024

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

20230704-01 1.1 Adoption de l'ordre du jour

20230704-02 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023

20230704-03 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juin 2023

20230704-04 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juin 2023

1.5 Dépôt du procès-verbal des séances du comité consultatif d'urbanisme tenue le 29 mai 2023

1.6 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 avril 2023

2. INVITÉ OU INFORMATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCE

20230704-05 3.1 Dépenses faisant suite à la séance du 5 juin 2023

- 20230704-06 3.2 Comptes à payer et dépenses incompressibles – juin 2023
- 20230704-07 3.3 Salaires payés de la Municipalité – juin 2023
- 3.4 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour – juin 2023
- 20230704-08 3.5 Fermeture du bureau municipal - vacances
- 20230704-09 3.6 Laforêt coopérative de service forestier – plan d’aménagement forestier et parts sociales
- 20230704-10 3.7 inscription directeur général – colloque de zone ADMQ
- 20230704-11 3.8 Collaboration au projet éolien avec la MRC des Sources
- 20230704-12 3.9 Établissement de partenariats dans le cadre de projets de développement éolien
- 3.10 Rapport du maire
- 20230704-13 3.11 Amendement aux procès-verbaux des séances du 6 février 2023 et du 6 mars 2023
- 4. LÉGISLATION
- 5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 6. TRANSPORT ET VOIRIE
- 20230704-14 6.1 Travaux route 257 – décompte progressif
- 6.2 Dépôt du rapport – hiver 2022-2023
- 20230704-15 6.3 Travaux route 257 – facture surveillance de chantier
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
- 8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
- 8.1 Rapport mensuel de l’inspectrice et liste des permis émis en juin 2023
- 20230704-16 8.2 PIIA – agrandissement - 42 route 257 Ouest, lot 6 077 821
- 20230704-17 8.3 PIIA - nouveau bâtiment complémentaire – 11, ch. Gosford Sud, Lot 6 078 989
- 20230704-18 8.4 Politique MADA
- 20230704-19 8.5 Photographe MADA – cuisine collective et événement lancement MADA
- 20230704-20 8.6 Demande de *Fonds d’appui à la concordance au SADD* de la MRC des Sources
- 9. LOISIRS ET CULTURE
- 10. RESSOURCES HUMAINES
- 20230704-21 10.1 Fin de la période probatoire – agente locale de développement
- 20230704-22 10.2 Bonus – employés de voirie hiver 2023-2024
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS
- 12. CORRESPONDANCE ET DEMANDE D’APPUI
- 20230704-23 12.1 Demande d’appui – Fondation du CSSS des Sources
- 20230704-24 12.2 Demande d’appui – Place aux jeunes
- 12.3 Rapport 2022-2023 – Carrefour jeunesse emploi
- 12.4 Rapport 2022-2023 – Place aux jeunes
- 13. VARIA
- 20230704-25 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023 et qu'ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

***Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu***

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023 soit adopté tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

20230704-03

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juin 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juin 2023 et qu'ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

***Il est proposé par Simon Larrivée
Et unanimement résolu***

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juin 2023 soit adopté tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

20230704-04

1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juin 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juin 2023 et qu'ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

***Il est proposé par Antonin Boulet
Et unanimement résolu***

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juin 2023 soit adopté tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

1.5 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 29 mai 2023

Le directeur général dépose le procès-verbal de la séance du CCU tenue le 29 mai 2023.

1.6 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 avril 2023

Le directeur général dépose le procès-verbal de la séance du CCU tenue le 25 avril 2023.

2 INVITÉ OU INFORMATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Le maire transmet diverses informations aux membres du conseil.

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCE

20230704-05

3.1 Dépenses faisant suite à la séance du 5 juin 2023

*Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu*

D'accepter la liste des chèques d'une somme de **14 567,64 \$** faisant suite à la séance ordinaire du 5 juin 2023.

ADOPTÉE

20230704-06

3.2 Compte à payer et dépenses incompressibles – juin 2023

*Il est proposé par Simon Larrivée
Et unanimement résolu*

D'accepter la liste des chèques à émettre au **4 juillet 2023** d'une somme de **80 988,49 \$** pour le paiement des différents fournisseurs. Cette liste inclut les dépenses incompressibles ainsi que celles autorisées par le directeur général.

	<i>Fournisseurs</i>	<i>Montants</i>
1	ACCENT CONTROLES ELECTRONIQUES INC	373,67 \$
2	BETON BAROLET INC.	620,87 \$
3	CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L.	129,79 \$
4	CENTRE AGRICOLE WOTTON	-2,61 \$
5	COMITÉ DÉVELOPP SAINT-ADRIEN	50,00 \$
6	CRSBPE - RESEAU BIBLIO ESTRIE	23,96 \$
7	EXCAVATION LYNDON BETTS	635,93 \$
8	FADOQ - LES MONTAGNARDS DE HAM-SUD	65,51 \$
9	INFORMATIQUE ASR	45,53 \$
10	JN DENIS INC	56,21 \$
11	JUHOULE INC	18 879,67 \$
12	LES BETONS L. BAROLET INC.	517,39 \$
13	LES LOISIRS DE HAM-SUD	100,00 \$
14	LIZOTTE, PASCAL	100,00 \$
15	MEGABURO - DRUMMONDVILLE	80,73 \$
16	MUNICIPALITÉ SAINT-ADRIEN-DE-HAM	4 080,00 \$
17	NATION WABAN-AKI INC.	2 535,20 \$
18	PIECES D'AUTO ALLISON INC (NAPA)	302,03 \$
19	QUINCAILLERIE N.S. GIRARD INC	344,77 \$
20	RÉGIE INCENDIE DES RIVIÈRES	22 927,18 \$
21	REGIE INTERM. D'INCENDIE DES TROIS MONTS	284,06 \$
22	REGIE INTERMUNICIPALE DES HAMEAUX	2 701,32 \$
23	SCIES A CHAINE CLAUDE CARRIER	391,75 \$
24	SOMAVRAC INC.	24 847,86 \$
25	VIRAGE MULTIMÉDIA	297,79 \$
26	VISA	24,70 \$
27	VIVACO GROUPE COOPÉRATIF	575,18 \$
	TOTAL:	80 988,49 \$

ADOPTÉE

20230704-07

3.3 Salaires payés de la Municipalité – juin 2023

*Il est proposé par Diane Audit-Goddard
Et unanimement résolu*

D'accepter la liste des chèques de paie au montant de **14 583,07 \$** émis du 5 juin au 4 juillet 2023.

ADOPTÉE

3.4 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour – juin 2023

Le directeur général dépose aux membres du conseil la situation budgétaire et des prêts à jour de la municipalité au 30 juin 2023.

20230704-08

3.5 Fermeture du bureau municipal - vacances

*Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu*

QUE le bureau municipal soit fermé du **20 juillet au 4 août 2023** pour les vacances estivales.

ADOPTÉE

20230704-09

3.6 Laforêt coopérative de services forestiers – plan d'aménagement forestier et parts sociales

CONSIDÉRANT que la municipalité ne prévoit pas avoir besoin d'un plan d'aménagement forestier pour les prochaines années;

*Il est proposé par Antonin Boulet
Et unanimement résolu*

QUE le conseil demande à *Laforêt Coopérative de services forestier* le remboursement des parts sociales d'un montant de 50.00 \$ au nom de la Municipalité de Ham-Sud.

ADOPTÉE

20230704-10

3.7 Inscription directeur général – colloque de zone ADMQ

*Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu*

QUE le conseil autorise l'inscription du directeur général, Etienne Bélisle, au colloque annuel - zone 08 de l'ADMQ pour un montant de 100.00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

20230704-11

3.8 Collaboration au projet éolien avec la MRC des Sources

CONSIDÉRANT la résolution 2023-01-11806 adoptée par le conseil de la MRC des Sources afin d’octroyer un mandat à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) relativement à la fourniture de services d’accompagnement en vue de la participation de la MRC à des projets de production d’énergie renouvelable et autres formalités;

CONSIDÉRANT QUE les informations reçues et la documentation déposée par les représentants de la FQM sur la concrétisation d’une entente de partenariat communautaire dans le cadre d’un éventuel projet éolien sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE l’objectif recherché par la présente résolution vise le positionnement des municipalités constitutives de la MRC des Sources par rapport à leur orientation à investir ou non dans un éventuel projet de production d’énergie renouvelable;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution ne constitue ni un engagement ni une autorisation quelconque pour la réalisation d’un projet de production d’énergie éolienne sur le territoire, ni ne doit être interpréter comme un engagement financier;

*Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu*

QUE le conseil de la Municipalité de Ham-Sud confirme son intérêt à poursuivre les discussions en lien avec le projet éolien, à collaborer avec la MRC des Sources dans l’objectif de convenir des modalités d’une entente de partenariat entre les municipalités intéressées de la MRC et la communauté autochtone des Abénakis.

ADOPTÉE

20230704-12

3.9 Établissement de partenariats dans le cadre de projets de développement éolien

CONSIDÉRANT QU’Hydro Québec a lancé en date du 31 mars 2023, un appel d’offres (A/O 2023-01) en vue de l’acquisition d’un bloc d’électricité de 1500 MW produite à partir de source éolienne (ci-après l’ « Appel d’offres »);

CONSIDÉRANT QU’aux termes de cet Appel d’offres, une partie du territoire de la MRC des Sources a été ciblé par Hydro-Québec comme étant un endroit dont le réseau électrique possède une capacité d’intégration de l’énergie produite par un éventuel projet éolien;

CONSIDÉRANT QUE certaines entreprises spécialisées dans le développement de projets éoliens ont l’intention d’établir un tel projet afin de pourvoir aux besoins ainsi exprimés par l’Appel d’offres ou de tout autre appel d’offres ultérieur;

CONSIDÉRANT QU’en vertu de la Loi sur les compétences municipales, les municipalités locales possèdent une compétence relativement à leur participation à des projets de production d’électricité provenant d’une source d’énergie renouvelable;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ham-Sud, de concert avec d’autres municipalités locales se trouvant sur le territoire de la MRC des Sources désirent

potentiellement participer à de tels projets éoliens notamment afin de veiller aux intérêts de la collectivité et de leur faire bénéficier des retombées afférentes ;

CONSIDÉRANT QUE, malgré la participation potentielle de la Municipalité de Ham-Sud et des autres municipalités locales, la Municipalité de Ham-Sud considère qu'il s'agit de projets à échelle régionale et que, conséquemment, une cohésion doit être assurée entre les municipalités locales de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, il est opportun que la MRC des Sources apporte son soutien aux municipalités locales, notamment en y centralisant les échanges avec les parties prenantes du projet éolien ;

CONSIDÉRANT QU'afin de permettre la participation des municipalités locales de la MRC des Sources aux projets éoliens, diverses ententes notamment avec les communautés autochtones Abénakis ainsi qu'avec tout partenaire privé spécialisé dans le développement de projets éoliens doivent être conclues ;

***Il est proposé par Antonin Boulet
Et unanimement résolu***

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Ham-Sud demande à la MRC des Sources de soutenir les municipalités locales se trouvant sur son territoire désirant participer à tout projet éolien dans le cadre des formalités, démarches et interventions devant être effectuées afin d'assurer leur participation à d'éventuels projet éolien ;

QU'à cette fin, la Municipalité de Ham-Sud demande à la MRC des Sources d'autoriser sa direction générale de la MRC à effectuer toute formalité, démarche et intervention afin de soutenir les municipalités locales à participer à tout projet éolien, notamment en négociant toute entente avec les communautés autochtones Abénakis ainsi qu'avec tout partenaire privé spécialisé dans le développement de projets éoliens en vue permettre une telle participation;

QUE la direction générale soit autorisée à effectuer toute formalité, démarche et intervention nécessaire ou signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

3.10 Rapport du maire

Le maire dépose aux membres du conseil les faits saillants des états financiers 2022.

20230704-13

3.11 Amendement aux procès-verbaux des séances du 6 février 2023 et du 6 mars 2023

CONSIDÉRANT QUE les questions des citoyens ont été omises aux procès-verbaux des assemblées ordinaires du conseil municipal, tenues le 6 février 2023 et le 6 mars 2023;

***Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu***

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil tenue le 6 février 2023 soit amendé, en y ajoutant la mention suivante au point 11. *PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS*: « Des citoyens s'informent sur le sort des arbres à l'entrée du village, dans le cadre des travaux de reconstruction de la route 257 » ;

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil tenue le 6 février 2023 soit amendée, en y ajoutant la mention suivante au point 11. *PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS*: « Des citoyens s'informent de la possibilité de ne pas abattre les arbres à l'entrée du village, dans le cadre des travaux de reconstruction de la route 257. »

ADOPTÉE

4 LÉGISLATION

Aucun dossier.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier.

6. TRANSPORT ET VOIRIE

20230704-14

6.1 Travaux route 257 – décompte progressif

CONSIDÉRANT QUE la phase 2 des travaux de reconstruction de la route 257 ouest est présentement en cours;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une confirmation d'aide financière du ministère des Transport du Québec, confirmée par le décret no 1621-2021;

CONSIDÉRANT QUE le surveillant de chantier recommande le paiement du décompte progressif no 1, d'une somme de 1 257 128.39 \$, à *Pavage Centre Sud du Québec inc.* dans le cadre des travaux de reconstruction de la route 257 ouest;

***Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et unanimement résolu***

QUE le conseil de la Municipalité de Ham-Sud autorise le paiement à *Pavage Centre Sud du Québec inc.* de la facture associée au décompte progressif no 1 pour les travaux de reconstruction de la route 257 Ouest pour un montant de 1 257 128.39\$, taxes incluses.

ADOPTÉE

6.2 Dépôt du rapport – hiver 2022-2023

Le directeur général dépose le rapport sur le déneigement du MTQ pour la saison d'hiver 2022-2023.

20230704-15

6.3 Travaux Route 257 – Facture surveillance de chantier

CONSIDÉRANT QUE la phase 2 des travaux de reconstruction de la route 257 ouest est présentement en cours;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une confirmation d'aide financière du ministère des Transport du Québec, confirmée par le décret no 1621-2021;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de surveillance des travaux a été confié à la firme Avizo Experts Conseils;

***Il est proposé par Simon Larrivée
Et unanimement résolu***

QUE le conseil de la Municipalité de Ham-Sud autorise le paiement à *Avizo Experts Conseil* de la facture no 210261 d'un montant de 34 984 \$ plus les taxes applicables pour la surveillance de chantier jusqu'au 31 mai 2023.

ADOPTÉE

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Rapport mensuel de l'inspectrice et liste des permis émis en juin 2023

Le directeur général dépose le rapport faisant état des permis émis pour le mois de juin 2023 préparé par l'inspectrice en bâtiment et en environnement.

20230704-16

8.2 PIIA – agrandissement - 42 route 257 Ouest – lot 6 077 821

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à agrandir le bâtiment principal vers l'arrière

CONSIDÉRANT QUE le lot 6 077 821 est situé en zone M24, soit dans un secteur assujetti au PIIA;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis conforme a été soumise laquelle porte le numéro #2023-06-0030;

CONSIDÉRANT QUE l'architecture et les volumétries proposées ne dénaturent pas le bâtiment existant;

CONSIDÉRANT QUE l'angle proposé permet de couper l'effet de longueur;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu que le revêtement de toiture du volume de la maison existante soit refait avec le même matériau et couleur que la toiture de l'agrandissement, en acier émaillé de couleur jaune-or;

CONSIDÉRANT QUE la couleur du revêtement de toiture respecte le critère puisque la propriété n'a pas de voisin immédiat, la maison la plus près étant située à plus de 160m;

CONSIDÉRANT QUE les revêtements muraux et couleurs des portes et fenêtres proposés s'agencent avec le bâtiment existant;

CONSIDÉRANT QUE l'éclairage extérieur proposé respecte l'objectif du PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande que la demande soit acceptée telle que présentée

***Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu***

QUE le projet d'agrandissement au 42 route 257 Ouest. soit accepté tel que présenté en vertu du règlement sur les PIIA.

ADOPTÉE

20230704-17

**8.3 PIIA – nouveau bâtiment complémentaire – 11 ch Gosford Sud,
lot 6 078 989**

CONSIDÉRANT QUE la propriété sise au 11 ch. Gosford Sud est située en zone M21 donc dans un secteur assujéti au PIIA ;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction a été soumise laquelle porte le # 2023-06-0028;

CONSIDÉRANT QUE l'architecture et les matériaux s'harmonisent avec le bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de toiture proposé respecte les critères de type de matériaux et de couleur ;

CONSIDÉRANT QUE le matériau de revêtement mural et les couleurs sont proposés en 2 options selon une opportunité économique potentielle, soit :

- 1- Maibec blanc avec moulurations de porte et fenêtres grises
- 2- Bardeaux de cèdre gris avec moulurations de porte et fenêtres blanches ;

CONSIDÉRANT QUE la topographie de la propriété fait en sorte que les bâtiments ne sont pratiquement pas visibles ;

CONSIDÉRANT QUE l'éclairage extérieur proposé respecte l'objectif du PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte l'ensemble des critères et objectifs du PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande que la demande soit acceptée telle présentée en vertu du règlement sur les PIIA, pour une ou l'autre des options de revêtement mural présentées.

***Il est proposé par Antonin Boulet
Et unanimement résolu***

QUE le projet de construction d'un bâtiment complémentaire soit accepté en vertu du règlement sur les PIIA, pour une ou l'autre des options de revêtement mural présentées.

ADOPTÉE

20230704-18

8.4 Politique MADA

CONSIDÉRANT QUE lors de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 12 avril 2021, le conseil de la municipalité de Ham-Sud a adopté la résolution 20210412-22, approuvant ainsi la formation d'un comité de pilotage, et de son mandat, visant à encadrer la rédaction d'une Politique des aînés et d'élaborer un plan d'action Municipalité amis des aînés;

CONSIDÉRANT QUE ledit comité a déposé le projet de la politique des aînés ainsi que le plan d'action MADA;

***Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et unanimement résolu***

D'adopter la politique des aînés et le plan d'action MADA, tels que présentés par le comité de pilotage.

ADOPTÉE

20230704-19

8.5 Photographe MADA – cuisine collective et événement lancement MADA

CONSIDÉRANT QUE la communication fait partie intégrante de la démarche MADA;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin d'images pour appuyer ses communications;

***Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu***

D'engager le photographe Jonathan Mercier pour un événement de cuisine collective, dans le cadre de la démarche MADA, au coût de 150 \$, plus les taxes applicables;

D'engager le photographe Jonathan Mercier pour l'événement de lancement de la Politique des aînés et du plan d'action MADA, au coût de 150 \$, plus les taxes applicables;

QUE ces montants soient financés par l'aide financière octroyée dans le cadre de la démarche MADA.

ADOPTÉE

20230704-20

8.6 Demande au Fonds d'appui à la concordance au SADD de la MRC des Sources

CONSIDÉRANT l'adoption d'un nouveau Schéma d'aménagement et de développement durable par la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est dans l'obligation d'assurer la concordance au SADD de son propre règlement d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Sources a ouvert un fonds pour appuyer les municipalités de la région dans cette démarche de concordance;

***Il est proposé par Antonin Boulet
Et unanimement résolu***

QUE la municipalité demande à la MRC des Sources une aide financière du *Fonds d'appui à la concordance au SADD* pour un montant de 11 500 \$.

ADOPTÉE

9. LOISIRS ET CULTURE

Aucun dossier.

10. RESSOURCES HUMAINES

20230704-21

10.1 Fin de la période probatoire – agente locale de développement

CONSIDÉRANT l'entrée en poste de Mme Anne-Lise Bué, agente locale de développement, le 7 mars 2023 et l'évaluation positive du directeur général et greffier trésorier ;

***Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu***

QUE le conseil de la municipalité de Ham-Sud ratifie la fin de probation et engage officiellement Mme Anne-Lise Buée en date du 7 juin 2023, selon les conditions établies au contrat de travail conclut entre la Municipalité et Mme Bué.

ADOPTÉE

20230704-22

10.2 Bonus – employés de voirie hiver 2023-2024

CONSIDÉRANT la qualité du travail des employés de la voirie municipale pour l'entretien des chemins durant la saison d'hiver 2022-2023;

***Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu***

QUE le conseil de la municipalité de Ham-Sud accorde un bonus de 1 480 \$ (brut) à chaque employé de la voirie municipale, soit Bjorn VanGeerstom et Stéphane Roux en reconnaissance de la qualité de leur travail.

ADOPTÉE

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

À 19 h 50 les citoyens posent des questions aux élus.

12. CORRESPONDANCE ET DEMANDE D'APPUI

20230704-23

12.1 Demande d'appui – Fondation du CSSS des Sources

*Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu*

QUE le conseil de la municipalité de Ham-Sud appuie financièrement la Fondation du CSSS des Sources pour un montant de 100 \$ pour l'année 2023.

ADOPTÉE

20230704-24

12.2 Demande d'appui – Place aux jeunes

*Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et unanimement résolu*

QUE le conseil de la municipalité de Ham-Sud appuie financièrement le programme Place aux jeunes du Carrefour jeunesse-emploi des comtés de Richmond et Drummond-Bois-Francs pour un montant de 500 \$ pour l'année 2023.

ADOPTÉE

12.3 Rapport 2022-2023 – Carrefour jeunesse emploi

Le directeur général dépose aux membres du conseil le rapport annuel 2022-2023 du Carrefour jeunesse emploi.

12.4 Rapport 2022-2023 – Place aux jeunes

Le directeur général dépose aux membres du conseil le rapport d'activités 2022-2023 de l'organisme « Place aux jeunes des Sources. »

13. VARIA

20230704-25

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu*

QUE la présente séance soit levée à 20 h 05.

ADOPTÉE

Serge Bernier
Maire

Étienne Bélisle
Directeur général et secrétaire-
trésorier

Je, Serge Bernier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Serge Bernier
Maire